

Ce programme vise à favoriser la relève au sein d'entreprises existantes en aidant les jeunes entrepreneurs à acquérir une participation significative dans une entreprise située sur le territoire de la MRC d'Avignon.

CLIENTÈLE ADMISSIBLE

Tout jeune entrepreneur de 35 ans et moins désireux d'acquérir une participation significative d'au moins 25 % de la valeur d'une entreprise existante et incorporée située dans le territoire d'application de *la Politique nationale de la ruralité*. Celle-ci indique à cet effet que plusieurs emplois peuvent être sauvegardés si les entreprises, dont les propriétaires sont vieillissants, se voient soutenues dans le processus de transfert de propriété et de préparation d'une relève adéquate.

PROJETS ADMISSIBLES

Les investissements sont effectués dans le cadre de projets d'acquisition d'entreprises s'inscrivant dans les secteurs d'activité que l'on retrouve dans le *Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE)* du CLD.

FORME D'AIDE

L'aide financière prend la forme d'un prêt sans intérêt avec congé de remboursement de capital la première année. Le montant de l'aide financière ne peut excéder 25 000 \$.

Dépenses admissibles : Les dépenses d'acquisition de titres de propriété de l'entreprise visée (actions votantes ou parts) de même que les frais de services professionnels directement liés à la transaction d'acquisition.